

ZOOM SUR LA COMMUNE DE PEGOMAS

La commune de Pégomas rencontre nombre de contraintes liées aux rivières qui la traverse. Lors des crues importantes de la Mourachonne, des débordements surviennent, le plus souvent en rive droite, au niveau de la Scierie puis aux Arrosables et au Château. En rive gauche, les débordements, relativement limités sur la partie amont, deviennent de plus en plus conséquents à mesure que l'on se rapproche de la confluence avec la Siagne.

La traversée de Pégomas se singularise également par la présence de nombreux ponts ou passerelles, sous dimensionnés, qui génèrent des perturbations notables, provoquent des débordements et favorisent l'accumulation de corps flottants.

Au total, ce sont plusieurs centaines d'habitations et quelques commerces qui sont touchés. Par conséquent, les solutions d'aménagements mises en oeuvre sur la commune de Pégomas permettront de réduire de manière significative le risque inondation pour la population riveraine.

INTERVIEW DE M. PIBOU

Maire de Pégomas et membre du SISA

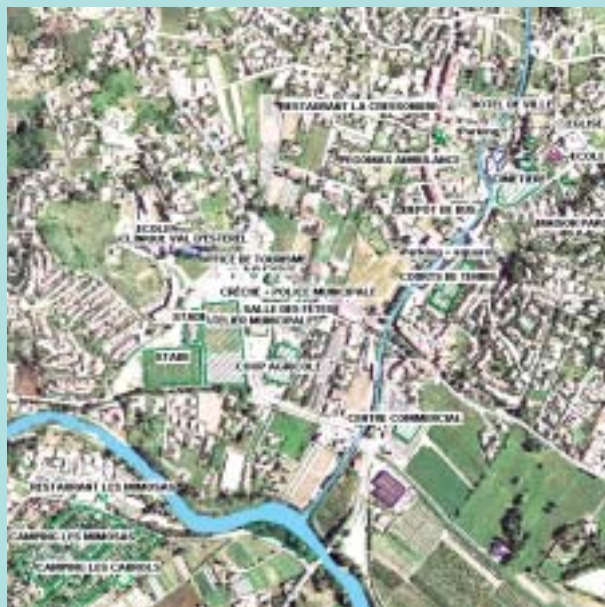


L'histoire de la ville est étroitement liée à la présence de la Mourachonne et de la Siagne. Monsieur le Maire pouvez-vous nous préciser quels sont les enjeux liés à ces cours d'eau ?

Dans notre région, l'eau est une denrée rare et la présence de la Mourachonne a accompagné le développement de Pégomas en lui permettant d'irriguer et de cultiver sa terre. Ce cours d'eau fait également partie intégrante du cadre de vie des Pégomassoises et des Pégomassois puisqu'elle est un lieu de loisirs et contribue à l'embellissement de la ville. Cependant, le climat méditerranéen, réputé pour ces orages violents, transforme rapidement cette rivière paisible en torrent redoutable, menaçant de ce fait l'intégrité des habitants. Nous connaissons ce risque depuis longtemps, c'est pourquoi la commune était déjà membre du précédent Syndicat, le SIDCIS, créée en 1933 et remplacé par le SISA en 1997. Pour une mission aussi importante que la protection des personnes et des biens l'intercommunalité était une réponse nécessaire.

Après la Frayère et le vallon de Saint-Antoine, c'est la Mourachonne et le Grand Vallon qui vont prochainement être aménagés. Le projet d'élargissement de la Mourachonne a été élaboré en concertation avec vos services. Pouvez-vous nous dire quelles priorités ont guidées cette phase d'étude ?

Après des années de difficultés administratives et d'immobilisme dû essentiellement à l'absence de financement, les efforts conjoints des communes membres aboutissent enfin, sous l'impulsion de notre député et du comité syndical du SISA. Nous avons réussi ensemble à fédérer le Ministère de l'Environnement, la Région, le Département et l'Agence de l'Eau autour d'un projet d'intérêt général, dans le cadre de l'appel à projet Bachelot qui a dégagé des financements importants et exceptionnels de l'Etat. Ce programme d'aménagement poursuit un double objectif : la protection des personnes et des biens mais également la mise en valeur du cadre de vie. Il était important pour moi que ces deux principes élémentaires soient mis en oeuvre sur Pégomas. Encore une fois, la collaboration entre élus, ingénieurs et techniciens des différentes structures a permis d'élaborer un projet qui prend en compte les desiderata des riverains : être protégé contre les débordements de la Mourachonne tout en préservant le patrimoine paysager que représente ce cours d'eau. Le projet sera de toute façon présenté à la population au cours d'une enquête publique. Nous saurons alors si les aménagements envisagés correspondent aux véritables attentes des habitants. C'est ce qui m'importe en tout premier lieu.



Bulletin d'information du SISA
Numéro 5 - Juin 2005

LA FRAYERE ET LE VALLON SAINT ANTOINE

Première réalisation de l'appel à projet

Les travaux d'aménagements contre les inondations sur la Frayère et le Vallon de Saint Antoine ont été déclarés d'intérêt général par le Préfet. Ils seront réalisés par l'entreprise GUINTOLI, retenue par le SISA à l'issue de l'appel d'offres.

Actuellement l'entreprise termine les travaux préparatoires, tels que le débroussaillage des berges. Au mois de juin commenceront les travaux de terrassement de la première phase de travaux, qui s'étend de la confluence avec la Siagne jusqu'aux ponts de la RD 509 et de la RD 9. Cette première partie devrait être achevée d'ici la fin de l'année.

La seconde phase de travaux, qui se situe à l'amont de ces ponts, débutera dans le courant de l'année 2006, après que le Conseil Général ait procédé à la réalisation des ponts sur la RD 509 et la RD 9.

Les riverains concernés seront informés de l'imminence de l'intervention de l'Entreprise au droit de leur parcelle une à deux semaines auparavant, dans la mesure du possible.

Le Groupe Scolaire du Bayle, une priorité du programme d'aménagement



ETAT ET COLLECTIVITÉS : UNE ALLIANCE POUR LA SÉCURITÉ



C'est une grande première : l'aménagement du bassin versant de la Siagne vient de débuter. Concertation, réflexion, action : l'alliance de tous ces acteurs essentiels que sont le Ministère de l'Environnement, la Région, le

Département, l'Agence de l'Eau ainsi que les 14 communes membres de notre Syndicat a permis d'engager cette grande réalisation d'intérêt général. Enfin !

Aujourd'hui : après les travaux de débroussaillage et les relevés topographiques, l'élargissement du lit de la Frayère et du vallon de St Antoine en Auribeau-sur-Siagne commence. Les riverains de ce secteur vulnérable, souvent éprouvés, seront désormais mieux protégés. Parce que nous sommes conscients que le risque ne sera jamais nul, il est de notre devoir d'élus du peuple de maîtriser au mieux cet aléa naturel.

Demain : la Mourachonne, le Grand Vallon et la Basse Vallée seront la prochaine étape du programme de lutte contre les inondations du SISA. Grasse et Pégomas verront l'élargissement du lit et la suppression d'ouvrages gênant l'écoulement ; Mouans-Sartoux, la création d'un bassin de rétention qui limitera la fréquence des débordements sur Pégomas.

Une fois l'étude d'aménagement achevée, Pégomas, la Roquette-sur-Siagne, Cannes et Mandelieu, connaîtront l'agrandissement du lit de la Siagne et l'amélioration de l'écoulement par le Béal. Ce secteur à haut risque pour les actifs de la Basse Vallée ne peut être à nouveau pénalisé par l'inondation.

Notre volonté est d'inscrire ces aménagements dans le cadre d'un développement réellement « durable » de notre territoire. Nous le croyons vraiment : société, économie et environnement ne doivent plus être dissociés. Bonne lecture à toutes et à tous !

Le Président du SISA : Henri Leroy

BASSE VALLEE DE LA SIAGNE

LA MAITRISE D'ŒUVRE EST ENGAGÉE !

Les inondations sur la basse vallée de la Siagne concernent les communes de Pégomas, La Roquette-sur-Siagne, Mandelieu et Cannes. Au total, plusieurs milliers de personnes, habitants, estivants, entreprises et établissements publics, sont concernés par le risque inondation.

Depuis le mois d'avril, un bureau d'études est chargé de la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la Siagne et du Béal. Il doit définir d'ici à l'automne 2005 les types d'aménagements qui seront réalisés. Sur cette base, le SISA lancera une demande d'autorisation au Préfet pour débiter les travaux. Une enquête publique est attendue pour début 2006.



La Siagne à Mandelieu : un cadre idéal pour les loisirs

MOURACHONNE – GRAND VALLON

DES TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE

Sur la base des études de définition validées par le SISA, l'entreprise choisie pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre, a rendu son document d'avant-projet au mois d'avril pour qu'il soit soumis à l'avis du SISA et des communes concernées. Il présente concrètement les solutions d'aménagements à mettre en œuvre sur le Grand Vallon et la Mourachonne. Prochainement, ce document sera soumis à une enquête publique, procédure préalable et obligatoire avant le démarrage des travaux. A cette occasion, les citoyens pourront prendre connaissance du dossier des travaux envisagés. Si le projet obtient un avis favorable, le Préfet pourra déclarer les travaux d'utilité publique et éditer un arrêté.



Le Grand Vallon au Plan de Grasse présente un lit fortement dégradé

Nature des travaux sur le Grand Vallon au Plan de Grasse

Le lit du Grand Vallon, dans la traversée du Plan de Grasse, sera aménagé pour atteindre une largeur moyenne de 7 mètres. Cette nouvelle section permettra de faire passer sans débordement un débit de 50 m³/s. Actuellement les premières inondations sont constatées pour des débits de l'ordre de 10 à 20 m³/s. Globalement, sur le linéaire traversant le Plan de Grasse, trois ponts ou ponceaux représentant un obstacle pour l'écoulement vont être démontés et trois autres vont être reconstruits. Quelques bâtis tels qu'un garage ou un abris de jardin, construits sur la berge même de la rivière, vont probablement être détruits.



La Mourachonne à Pégomas : débordement préférentiel sur ce secteur en rive droite

Nature des travaux sur la Mourachonne à Pégomas.

Le lit de la Mourachonne va être agrandi pour atteindre une largeur moyenne de 10 mètres. Ce nouveau profil permettra le passage sans débordements d'un débit de 100 m³/s alors qu'actuellement les premiers débordements sont observés pour un débit de l'ordre de 60 m³/s. Depuis la sortie des gorges jusqu'au quartier du Château les nouvelles berges de la Mourachonne conserveront leur aspect naturel. Pour la partie aval, jusqu'à la confluence avec la Siagne, les aménagements de berges prévus s'adapteront aux ouvrages existants.

La Mourachonne au droit de la Plaine des Cannebiens

Conformément aux directives de l'appel à projet Bachelot, un ou plusieurs bassins de rétention, d'un volume total de 90 000 m³, vont être mis en place sur cette plaine. Ces aménagements se rempliraient à partir d'un débit de 100 m³/s et permettraient ainsi une diminution des fréquences d'inondation sur la commune de Pégomas. Les solutions d'aménagement proposées tiennent compte de la volonté de la commune qui souhaite préserver cette plaine constituant un espace remarquable.



Vue aérienne de la Plaine des Cannebiens